



# Lumière sur la Trame sombre

Yoann ROULET

Ingénieur écologue Auddicé biodiversité Roger COUILLET

Responsable du patrimoine électrique extérieur

Ville de Douai



# **SOMMAIRE**

- Qu'est-ce qu'une « Trame sombre » ?
- Effet de la pollution lumineuse sur la biodiversité
- Pourquoi des chauves-souris pour évaluer la pollution lumineuse ?
- La Trame sombre de Douai



Le contexte du projet de la trame sombre de Douai s'inscrit dans un milieu urbanisé. Cette notion de milieu est primordiale et doit être reprise dans le diagnostic préalable sur la pertinence de mise en place d'une trame sombre.

L'éclairage extérieur est généralement installé pour des raisons de sécurité. Il participe à la vie nocturne de la cité avec un rôle sociétal.

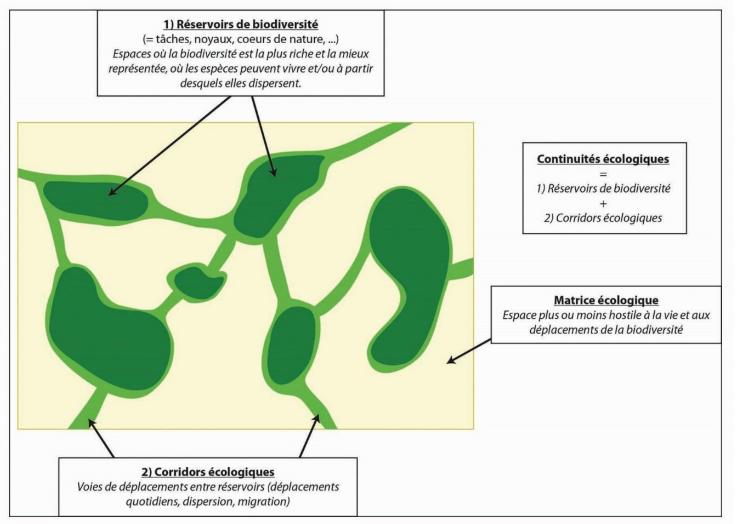
Contexte de l'étude sur Douai



#### Méthodologie (durée de l'opération : 3 ans environ)

- Démarche volontaire et expérimentale
- Choix du périmètre du projet
- Analyse de l'existant : plans, vues aériennes, espaces verts, plans d'eau, rivières, ...
- Evaluation potentielle de la mise en place d'une trame sombre, identification des enjeux,
- Ajout couche orthophotographie nocturne, diagnostic patrimonial,
- Identification des points de conflit potentiels,
- Pertinence le choix d'une solution technico-économiques envisagées,
- Recherche de financements extérieurs potentiels
- Procédure de consultation, réalisation des travaux,
- Etude d'impact.

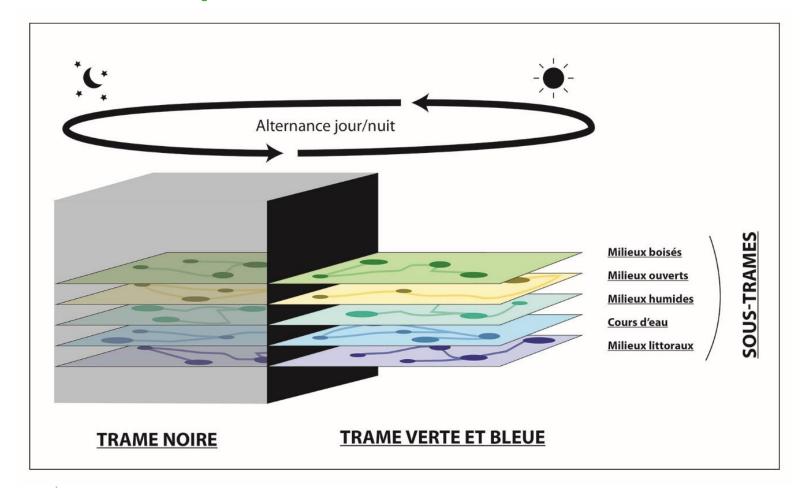






Crédit

R. Sordello (2017): Pollution lumineuse et trame verte et bleue: vers une trame noire en France?





# Effet de la pollution lumineuse sur la biodiversité

• Effet d'attraction : effet piège, attractivité de certains insectes

• Effet de répulsion : les espèces se détournent de leur chemin habituel

• Effet de fragmentation : barrière infranchissable





Effet d'opportunité qui peuvent déséquilibrer les écosystèmes (exemple: prédateurs aériens chassent plus tard).

# Effet de la pollution lumineuse sur la biodiversité

• Effet d'attraction : effet piège, attractivité de certains insectes



 Effet de répulsion : les espèces se détournent de leur chemin habituel



Effet de fragmentation : barrière infranchissable



Effet d'opportunité qui peuvent déséquilibrer les écosystèmes (exemple: prédateurs aériens chassent plus tard).









# Pourquoi des chauves-souris pour évaluer la pollution lumineuse ?

Espèces spécialisées dans certaines proies : Certaines espèces sont spécialisées dans la prédation de proies spécifiques à certains milieux.

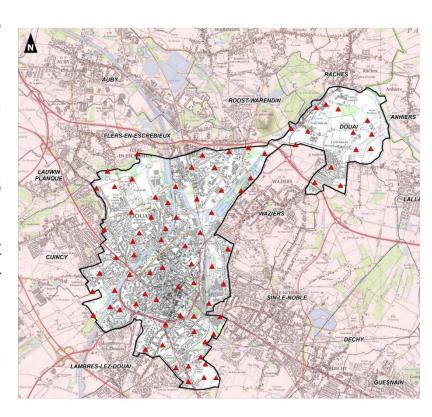


- Activité dépendante de la quantité de proies : un individu peut avaler entre le quart et le tiers de son poids par nuit soit entre 500 et 1000 moustiques !
- Espèces sensibles à la lumières : certaines espèces sont particulièrement lucifuges et d'autres plus tolérantes.



#### **Protocole**

- ➤ 80 points d'enregistrement au cours de plusieurs nuits entre le 04 et le 25 juin 2018
- Pour déterminer les lieux de pose, un croisement a été effectué entre :
  - ✓ la <u>proportion de végétation</u> présente dans toute la ville
  - ✓ l'<u>éclairement</u> (somme des flux lumineux reçus en un point donné) obtenue à partir d'une photographie aérienne nocturne
- Analyse des sons via le logiciel Tadarida (MNHN)





#### Résultats

- ➤ 11 espèces identifiées :
- Pipistrelles commune, de Kuhl et de Nathusius,
- Noctules commune et de Leisler,
- Murins à moustaches, de Daubenton et de Natterer,
- Grand Murin, Sérotine commune et Oreillard gris.







Oreillard



Noctule



Murin



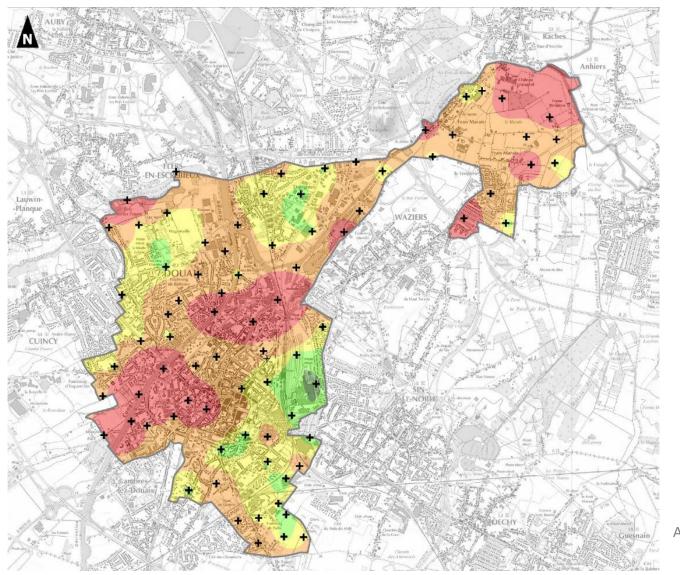
Sérotine



Crédi

Pipistrelle: Jacob Fahr; Noctule : Mathias D'haen; Sérotine : Laurent Arthur; Oreillard : Martin Grimm; Murin : Marie Knochel

### Répartition de l'activité



Pipistrelles

Fort

Modéré

Site étudié

Niveau d'activité
Faible

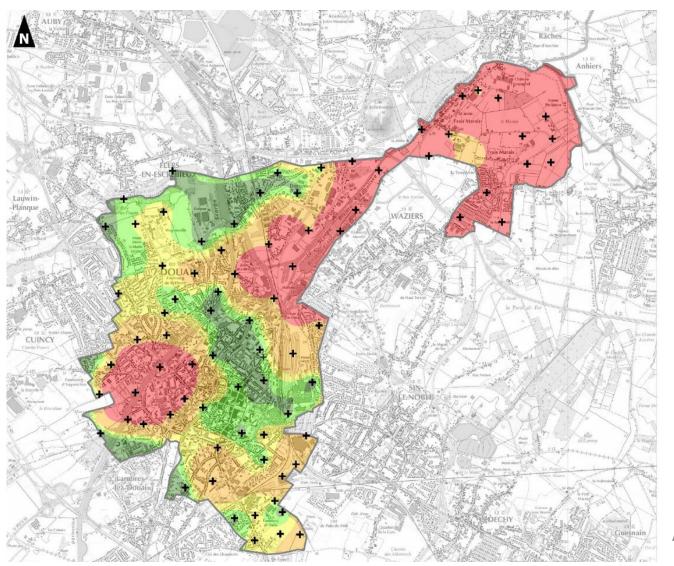
Zone végétalisée Surface en eau

Faible à modéré

Modéré à fort

<u>Crédit</u> Auddicé, Ville de Douai

### Répartition de l'activité





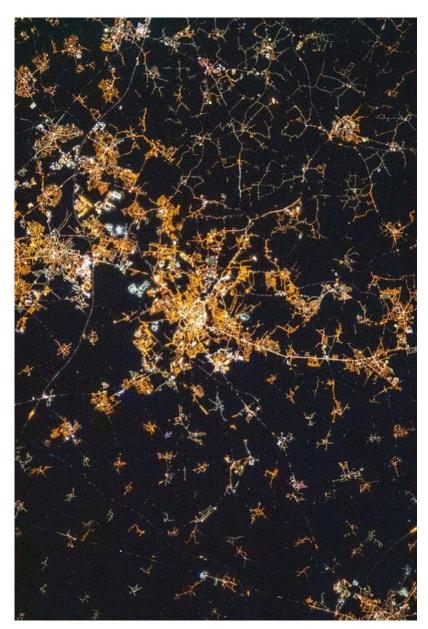
**Noctules** 

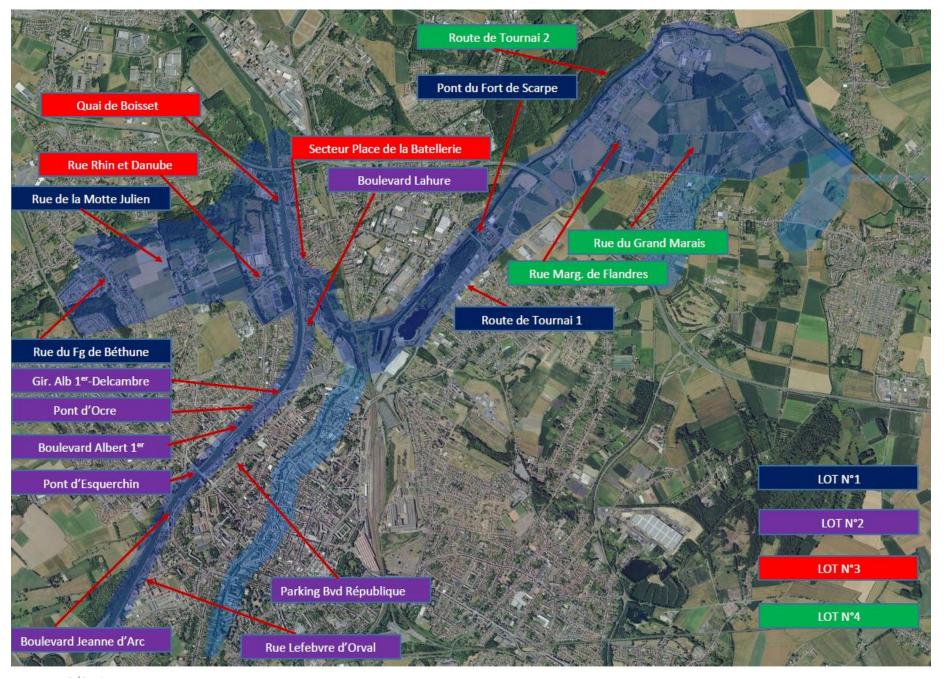
<u>Crédit</u> Auddicé, Ville de Douai

Le Douaisis la nuit, photo prise depuis la station ISS 83 en juin 2021

Sur cette image nocturne vue du ciel, c'est la luminance de la terre et non la luminance du ciel vu de la terre.

La luminance perçue correspond aux flux réfléchis par toutes les surfaces éclairées





12/05/2022

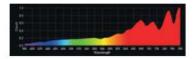


# La Lumière Blanche du soleil









Lumière haute montagne 10 000 K, Blanc très froid

Coucher de soleil 2 200 K, Blanc chaud



	Les températures de couleur en Kelvin
Soleil à l'horizon	2 000 K
Soleil levant	3 000 K
Soleil couchant	2 200 K
Lumière du jour au Zénith	5 800 K
Lumière normée dite "naturelle"	6 500 K ( <b>D65</b> )
Ciel nuageux	7 000 à 9 000 K
Ciel polaire	10 000 à 12 000 K



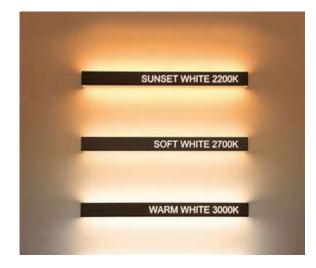
#### **Prescriptions expérimentales**

- 1 <u>Modulation de températures de couleur ( $T_{CP}$ ) adaptées</u>: pour les périodes d'activité de la biodiversité (de février à novembre) la Tc employée sera de 2 200K. Pour les périodes de moindre activité de la biodiversité (de novembre à février), la Tc employée sera de 2 700K.
- 2 <u>Adaptation du niveau d'éclairement à l'usage</u> : les niveaux d'éclairement seront adaptés en fonction des usagers : piétons, cyclistes, véhicules, l'installation conservant un niveau de veille.
- **3** <u>Modulation de la puissance installée</u> : un abaissement automatique de la puissance nominale (*Pn*) sera réalisé (-90% *Pn*) tout en satisfaisant à la sécurité des déplacements (*détection des piétons et cycles*) et avec un niveau d'éclairement à maintenir adapté. L'optimisation de la maintenance est un enjeu technico-économique fort (*limitation des déplacements, continuité de service*).
- **4** <u>Emploi d'une photométrie adaptée</u> : mise en œuvre de luminaires avec un rapport ULR (*flux lumineux sortant du luminaire*) proche de 0% (*l'arrêté du 27 décembre 2018 prescrivant une valeur de 4% au maximum*) tout en adaptant la photométrie des luminaires pour éclairer les surfaces utiles.
- **5** <u>Accentuation des contrastes pour les passages pour piétons</u> : remplacement de certains dispositifs actuels (fonctionnement à puissance nominale toute la nuit, Tc = 5 300K) par des dispositifs « intelligents » (avec Tc = 3000K) : fonctionnement et communication suivant scénarios d'asservissement à la présence (bouton poussoir) avec un protocole de communication.

### Type de luminaire



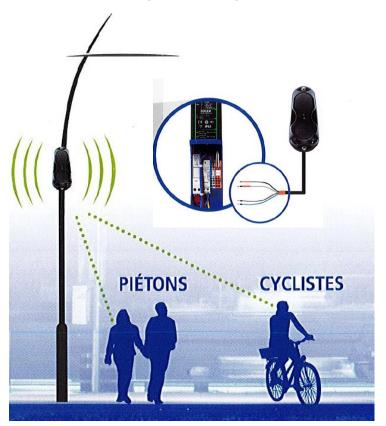


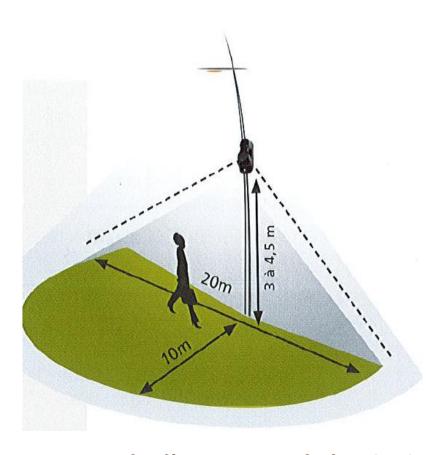


2 modules à LED : 2 700K et 2 200K Actuellement, 3 000K employé en ville



### **Détection Cycles et piétons**



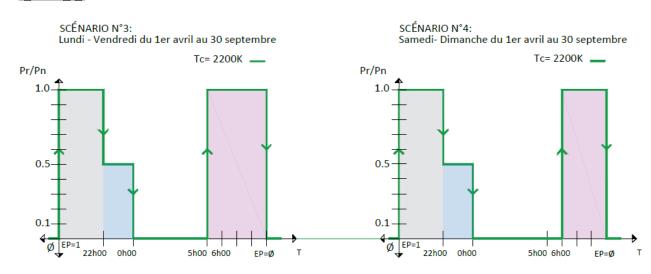






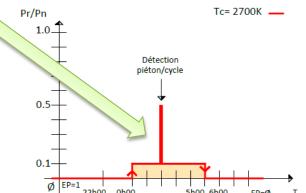
### **Prescriptions expérimentales**

PÉRIODE ÉTÉ:

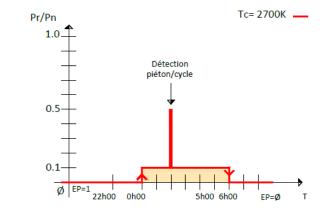


Boost sur détection de présence

SCÉNARIO N°5: Lundi - Vendredi du 1er avril au 30 septembre



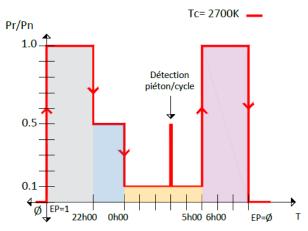
SCÉNARIO N°6: Samedi - Dimanche du 1er avril au 30 septembre



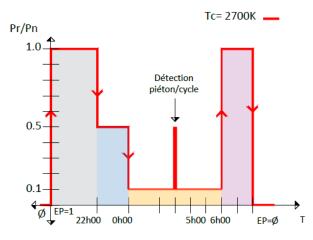
### **Prescriptions expérimentales**

#### PÉRIODE HIVER:

SCÉNARIO N°1: Lundi - Vendredi du 1er octobre au 30 mars



#### SCÉNARIO N°2: Samedi - Dimanche du 1er octobre au 30 mars





### Exemple: Boulevard Lahure (jusqu'au pont du Polygone):

- Rénovation complète des infrastructures (hauteurs adaptées).
- ➤ Modulation des températures de couleur conforme au III-1.
- Adaptation de l'éclairage aux usages conforme au III-2.
- Profil nocturne conforme au III-3.
- Photométrie conforme au III-4.
- Pas d'éclairage intentionnel du canal de la dérivation de la Scarpe. Accentuation des contrastes pour les piétons conforme au III-5.
- Proposition de mise en place d'une haie basse le long du trottoir côté opposé aux habitations.



### Quelques données d'ensemble :

Calendrier des travaux : Essais et validation des profils nocturnes (mai-juin 2021)



Travaux (novembre 2021 à juin 2022)

Etude d'impact (juin 2023)



1.7 M€ HT dont 1.193 M€ subventions FEDER





- > 600 point lumineux et 25 armoires de commande remplacées
- Surface du projet : 1.034 km² ou 103.4 hectares



#### Quelques données d'ensemble :

- Gains énergétiques estimés -77% de l'énergie active (kWh] sur le périmètre de l'opération (600 PL) 48,94 TEP économisées → Sobriété énergétique
- Impact technique sur l'esthétique des luminaires : choix technologiques (2 drivers, détection de présence)
- Choix technico-économiques 2 modules LED, surcout pour un 3<sup>ème</sup> (« *veilleuse* ») et les dispositifs de communication trop élevé, dimensionnement spécifique de l'installation
- Maintenance des installations : harmonisation des profils nocturnes par rapport à l'environnement, des optiques des luminaires, des drivers, interopérabilité, ...



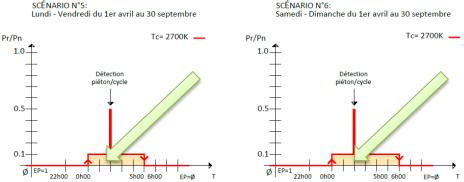
### Focus sur les points techniques et technologiques singuliers

- 2 modules source LED au lieu de 3,
- Adaptation des optiques et des appareillages électroniques,
- Plans d'exécution, tableaux de suivi,
- Etudes photométriques suivant la NF EN 13-201,
- Dimensionnement de l'installation,
- Dimensionnement de l'installation suivant l'arrêté du 27 décembre 2018,
- L'accentuation des contrastes pour les passages piétons,
- Synoptique des protocoles de communication mis en place,
- Garanties des performances,
- Logiques de fonctionnement.



#### 2 modules source LED au lieu de 3

Initialement, le choix s'était porté sur 3 modules source LED :  $(1 \times 2200K, 2 \times 2700K)$  en complément des 2 modules source LED, un  $3^{\text{ème}}$  était prévu pour fonctionner à  $P_n = 10\%$   $P_{n 2700K}$  (puissance installée entre 0h00 et 5h30), le « boost » sur détection de présence fonctionnant sur le plateau source LED 2700K



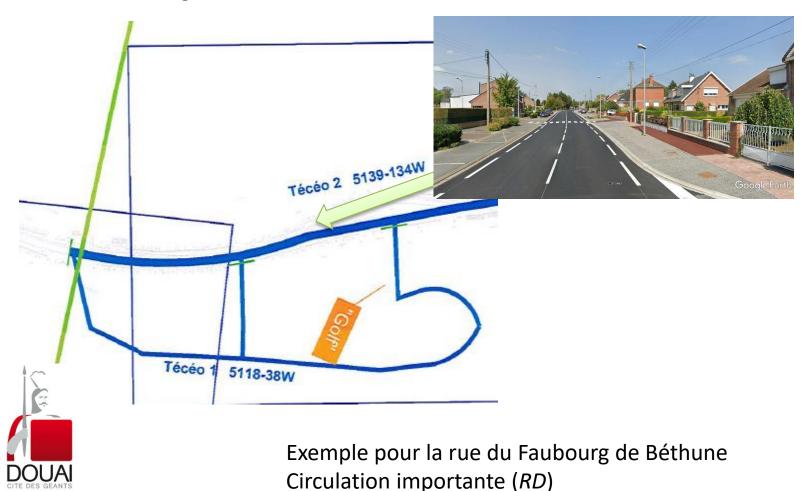
Ce dispositif n'a pas été retenu : coûts supplémentaires des dispositifs de télégestion, esthétique avec des dimensions plus importantes pour les luminaires.

Choix de fonctionner à 10%  $P_{n 2700K}$ . Valeurs du taux de distorsion harmonique en courant (*THDi*) et du facteur de puissance (fp) impactées.



### Adaptation des optiques et des appareillages électroniques

Nécessité d'adapter les optiques des luminaires et des appareillages électroniques en fonction des espaces extérieurs et de leurs géométries



### Harmonisation des optiques et des appareillages électroniques

30 types de triplets « luminaires – optiques – appareillages d'alimentation » pour le projet





Répa

P Driver [W]

	S	Lieu	2700K				
LOT 1	1	Rue du Faubourg de Béthune	TECEO GEN2 TAILLE 2 - 64 LED 700mA WW727 Plat, Verre extra clair, Lisse 5139 Light Exhauster				
LOT 1	1	Rue Charles Peguy	TECEO GEN2 TAILLE 1 - 24 LED 500mA WW727 Flat, Glass Extra Clear, Smooth 5118 Light Exhauster				
LOT 1	2	Rue de la Motte Julien	TECEO GEN2 TAILLE 2 - 64 LED 700mA WW727 Plat, Verre extra clair, Lisse 5248 Light Exhauster				
LOT 1	15	Parc Jacques Vernier	\$O				
LOT 1	16	Route de Tournai TPC	TECEO GEN2 TAILLE 2 - 48 LED 500mA WW727 Flat, Glass Extra Clear, Smooth 5248 Light Exhauster				
LOT 1	16	Route de Tournai Bilatéral	TECEO GEN2 TAILLE 2 - 48 LED 500mA WW727 Plat, Verre extra clair, Lisse 5248 Light Exhauster				
LOT 1	16	Giratoire Tournai Langevin	TECEO GEN2 TAILLE 2 - 72 LED 700mA WW727 Flat, Glass Extra Clear, Smooth 5121 Light Exhauster				
LOT 1	36	Route de Tournai TPC	TECEO GEN2 TAILLE 2 - 48 LED 500mA WW727 Flat, Glass Extra Clear, Smooth 5248 Light Exhauster				
LOT 1	15	Résidence Maraîchon	SO				

ı	LOI1	16	Giratoire Tournai Langevin	TECEO GENZ TAILLE 2 - 72 LED 700mA WW727 Flat, Glass Extra Cle
ı	LOT 1	36	Route de Tournai TPC	TECEO GEN2 TAILLE 2 - 48 LED 500mA WW727 Flat, Glass Extra Cle
ı	LOT 1	15	Résidence Maraîchon	\$O
ı	LOT 2	8	Boulevard Lahure	TECEO GEN2 TAILLE 2 - 72 LED 500mA WW727 Flat, Glass Extra C
ı	LOT 2	8	Rue de Baillencourt (carrefour)	TECEO GEN2 TAILLE 2 - 72 LED 500mA WW727 Flat, Glass Extra C
ı	LOT 2	8	Giratoire Albert 1er - Bréguet	TECEO GEN2 TAILLE 2 - 24 LED 500mA WW727 Flat, Glass Extra Cl-
ı	LOT 2	9	Boulevard Albert 1er	TECEO GEN2 TAILLE 2 - 72 LED 600mA WW727 Flat, Glass Extra Cl
ı	LOT 2	9	Boulevard Albert 1er Hestia	TECEO GEN2 TAILLE 2 - 56 LED 600mA WW727 Flat, Glass Extra Cl
ı	LOT 2	9	Albert 1er - Pont d'Ocre	TECEO GEN2 TAILLE 1 - 24 LED 590mA WW727 Flat, Glass Extra C
ı	LOT 2	10	Boulevard Albert 1er	TECEO GEN2 TAILLE 2 - 72 LED 600mA WW727 Flat, Glass Extra Cl
ı	LOT 2	10	Giratoire Béthune-Warenghein	TECEO GEN2 TAILLE 2 - 56 LED 600mA WW727 Flat, Glass Extra C
ı	LOT 2	12	Rue du Chemin Vert	\$O

-	128	2	Type 13	134	134	165	165
1	24	so	Type 27		38		40
C	96	2	Type 8	73	73	75	75
1	96	2	Type 8	73	73	75	75
C	144	2	Type 21	151	151	165	165
	96	2	Type 8	73	73	75	75
-	24	1	Type 6		38		40
	144	2	Type 3	108	108	110	110
П	144	2	Type 3	108	108	110	110
	48	1	Type 25	44,5	44,5	40	40
	144	2	Type 16	128	128	165	165
	112	2	Type 15	102	102	110	110
	48	1	Type 25	44,5	44,5	40	40
	144	2	Type 16	128	128	165	165
	112	2	Type 20	102	102	110	110
П	24	1	Type 22		62		75
	48	1	Type 5	38	38	40	40
	48	1	Type 19		44,5		40
	40		Type 26	45		75	
	- 00			70	70	75	75



Exemple pour la rue du Faubourg de Béthune

SO: sans objet

#### Plans d'exécution Tableaux de suivis

Nécessité d'avoir des plans d'exécution avec les données nécessaires aux raccordements (référence PL, type PL, circuit et phase en vue de la GMAO) : travail de préparation avec les fournisseurs pour les colisages, les identifications des différents appareillages électroniques, les câbles des circuits terminaux....







Tableau d'affectation des luminaires : triplet type-optique-driv

LUMINAIRE_REF_FB	SECTEUR	REF_PL_DCE	REPERE_POSE	ENTREPRISE_M19-88_L	сст [К]	REFERENCE_LUMINAIRE (en 2700K si double plateau) ou suivant CCT fixe	TECEO	P LED [kW]	P Driver [kW]
3 304	1	PL1-19	Type 4	Satelec M19-88-1	2200K-2700K	TECEO GEN2 TAILLE 2 - 64 LED 700mA WW727 Plat, Verre extra clair, Lisse 5139 Light Exhauster	2	0,134	0,165
3 314	1	PL1-18	Type 4	Satelec M19-88-1	2200K-2700K	TECEO GEN2 TAILLE 2 - 64 LED 700mA WW727 Plat, Verre extra clair, Lisse 5139 Light Exhauster	2	0,134	0,165
3 296	1	PL1-17	Type 4	Satelec M19-88-1	2200K-2700K	TECEO GEN2 TAILLE 2 - 64 LED 700mA WW727 Plat, Verre extra clair, Lisse 5139 Light Exhauster	2	0,134	0,165

ARMOIRE_CODE_LIEU	ARMOIRE_NOM_LIEU	LUMINAIRE_POSITION_METRIQ	NUMERO_LUMINAIRE	CIRCUIT	PHASE	ARMOIRE_PROJETEE_NOM	ARMOIRE_EXISTANTE_NOM
212310	FAUBOURG DE BETHUNE (RUE DU)	1352	01	4		GOLF	OCTROI
212310	FAUBOURG DE BETHUNE (RUE DU)	1384	01	4		GOLF	OCTROI
212310	FAUBOURG DE BETHUNE (RUE DU)	1420	01	4		GOLF	OCTROI

LUMINAIRE_REFERENCE_EXISTANT	LUMINAIRE_SOURCE_REFERENCE	LUMINAIRE_PUISSANCE_ACTIV
Philips Comete LV2FS 250	SHP Tubulaire 250W 2000K E40 33000 lm	0,250
Philips Comete LV2FS 250	SHP Tubulaire 250W 2000K E40 33000 lm	0,250
Philips Comete LV2FS 250	SHP Tubulaire 250W 2000K E40 33000 lm	0,250



PROJET_SUPPORT_LAMP_REF_CONST	EXISTANT_SUPPORT_LAMP_REF_CONST
	Ghm AE2 8m
	Ghm AE2 8m
	Ghm AE2 8m

#### **Etudes photométriques**

Dimensionnement effectué suivant la NF EN 13-201, Adaptation de la puissance de l'appareillage électronique à l'éclairement à maintenir requis.

Inclinaison des luminaires : 0° un rapport ULR $\alpha$  = 0% (rapport ULR = 0%).

Pour mémoire, l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif aux nuisances lumineuses prescrit un rapport ULR<1% et un rapport  $ULR\alpha<4\%$  autorisant gravement la création d'éblouissement et une augmentation potentielle des lumières intrusives du fait autorisés par des inclinaisons anormales pour ce type de luminaire d'éclairage extérieur.

Classe d'éclairage : M3 (6 classes possibles) avec L  $_{MOY\,MIN}$ : 1 cd/m² ( $E_{MOY}$  : 15 lux,  $U_{oe}$  : 0.4), valeurs à maintenir. FM : 0.9.

 $P_{n 2700K}$ : 134 W,  $P_{DRIVER}$ : 165W, efficacité lumineuse : 116 lm/W,  $E_{MOY}$ : 19.3 lx,  $L_{MOY MIN}$ : 1.4 cd/m² (*MES*)

 $P_{n \; 2200K}$ : 134 W,  $P_{DRIVER}$ : 165W, efficacité lumineuse : 108 lm/W,  $E_{MOY}$ : 17.9 lx,  $L_{MOY\;MIN}$ : 1.3 cd/m² (*MES*)

Soit une baisse de  $E_{MOY}$  entre 2 700 K et 2 200 K à P identique



La puissance du driver sera ajustée à la puissance nominale du luminaire. Le flux lumineux sortant est égal au produit de l'efficacité lumineuse à la puissance active nominale du luminaire.

Pour la luminance, le coefficient de réflexion des surfaces a été pris en compte.

#### Dimensionnement de l'installation

Application des dispositions de la NF C17-200 : règle du nombre

Type de driver	Puissance active [W]	B10	B13	B16	B20	B25
Philips XiFP 40W	40	15	19	24	30	37
Philips XiFP 75W	75	6	8	10	13	16
Philips XiFP 110W	110	6	8	10	13	16
Philips XiFP 165W	165	4	6	7	9	11

Données calculées à partir des valeurs fournies par le fabricant

Il s'agit du nombre maximal d'appareillages électroniques par phase (soit 2 appareillages par luminaires) équipant chaque luminaire et non le nombre de luminaires > Pénalisant pour le dimensionnement.

Mise sous tension simultanée des 2 appareillages électroniques avec une gestion différenciée : fonctionnement distinct et mise en veille (puissance de veille) de l'appareillage non utilisé.

Vérification de la longueur protégée contre les courts-circuits (suivant le FD C17-205).



#### Dimensionnement de l'installation



	Longueur électrique du			Réseau triphasé donc par		Règle du nombre Fabricant	_	_	
	circuit [m]	Nombre drivers du circuit	Type de driver	phase *	Choix du disjoncteur	par phase	Type de câble	Vérification FD C17-205	/ b [A] par phase :
Circuit 1	754	54	Philips XiFP Dali 40W	18	B16	24	U 1000 R2V 5G10	626 m < 777 m	3,57
Circuit 2	321	22	Philips XiFP Dali 40W	8	B16	24	U 1000 R2V 5G10	269 m < 777 m	1,59
Circuit 3	407	18	Philips XiFP Dali 165W	6	B16	7	U 1000 R2V 5G16	407 m < 777 m	4,20
							•		
Circuit 4	522	24	Philips XiFP Dali 165W	8	B16	7	U 1000 R2V 5G16	522 m < 777 m	5,60

Le nombre de drivers par phase doit être un nombre pair pour le dimensionnement (2 drivers par Juminaire )

Tableau 7 – Longueurs maximales (en mètres) des canalisations 230/400 protégées contre les courts-circuits (section cuivre)

Synoptique d'un circuit d'installation de l'armoire de commande de la rue du Faubourg de Béthune

**Optimisation de la puissance des drivers pour être la plus proche possible** (puissance active nominale immédiatement supérieure à celle nécessaire pour le luminaire source LED considéré)



#### Dimensionnement de l'installation suivant l'arrêté du 27 décembre 2018

DSFLI  $\leq$  35 lm/m<sup>2</sup> pour ce type d'installation, valeur règlementaire (*code de l'environnement*).

Surface destinée à être éclairée : 9 810m² (rue du Faubourg de Béthune) pour 21 luminaires,

 $P_{luminaire} = ((S \times DSFLI) / N_{PL}) / FE$ , avec S en m<sup>2</sup>, DSFLI en lm/m<sup>2</sup>, FE en lm/W,  $N_{PL}$  sans unité.

 $P_{n 2700K}$ : ((9810 x 35) / 21) / 116 = 141W à comparer à 134 W en éclairement soit + 5,22%,

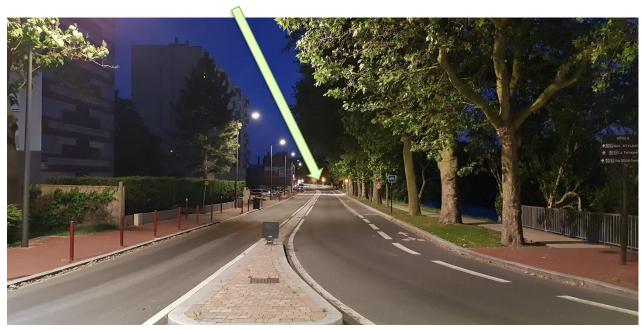
 $P_{n 2200K}$ : ((9810 x 35) / 21) / 108 = 152W à comparer à 134 W en éclairement soit + 13,43%.



### L'accentuation des contrastes pour les passages piétons

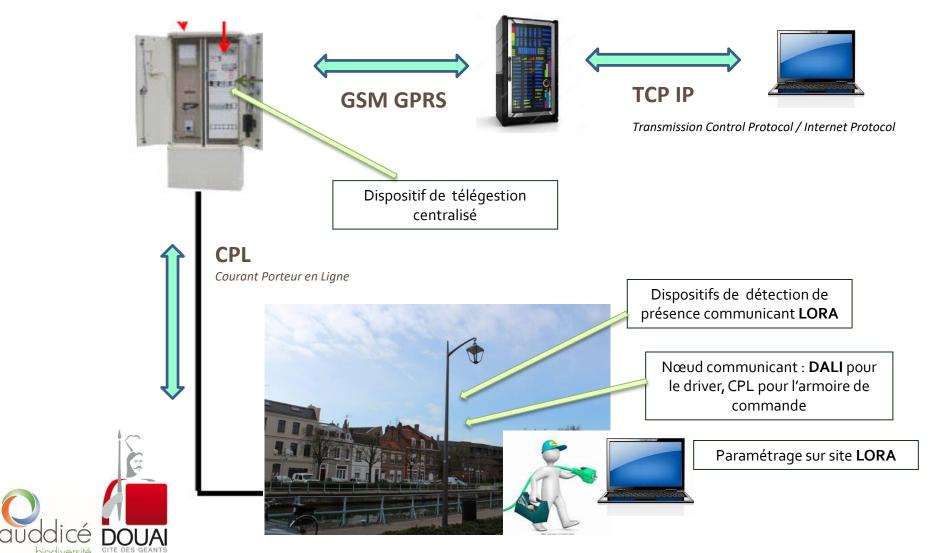
Afin de renforcer la signalisation nocturne des traversées pour piétons, des projecteurs source LED permettront d'accentuer les contrastes (*de luminance*). Le fonctionnement autonome est asservi à des détecteurs de présence communicants (*LoRa*) fonctionnant sur une traversée ou sur un carrefour.

Chaque projecteur est pourvu d'un dispositif de télégestion.





### Synoptique des protocoles de communication mis en place



#### **Garanties des performances**

Initiée en 2014 depuis l'installation de luminaires source LED 3 000K sur la ville de Douai, les performances des luminaires sont garanties par l'entreprise ayant réalisé les travaux d'installation permettant ainsi d'apprécier le coût de cycle de vie basé sur le coût global :

- Date de démarrage : fixée au jour de la première mise en exploitation de ladite installation correspondant au jour arrêté pour la réception des travaux.
- **Situation initiale** : état technique, esthétique, mécanique et fonctionnel, énergétique, à la date de démarrage.
- **Durée de vie assignée [DVA]** : durée de fonctionnement (sur la base d'un nombre d'heures de fonctionnement annuel suivant un cycle d'allumage et d'extinction journalier) à la fin de laquelle la valeur du facteur de maintenance du luminaire sera atteinte, le flux lumineux résiduel (en mode puissance nominale) ne permettant plus de satisfaire aux exigences photométriques déterminées pour l'installation.



### Garanties des performances pour les appareils d'éclairage extérieur

- **Durée de vie garantie d'un module à LED [DVGM]**: durée de vie garantie minimale de fonctionnement (sur la base d'un nombre d'heures de fonctionnement annuel suivant un cycle d'allumage et d'extinction journalier) avec le remplacement aux frais de l'entreprise en cas de défaillance d'un module à LED avant que DVGM ne soit atteinte
- Durée de vie garantie de l'alimentation du (des) module(s) à LED [DVGA] : durée de vie garantie minimale (sur la base d'un nombre d'heures de fonctionnement annuel suivant un cycle d'allumage et d'extinction journalier) avec le remplacement aux frais de l'entreprise en cas de défaillance d'une alimentation d'un (des) module(s) à LED avant que DVGA ne soit atteinte,
- Durée de vie mécanique du luminaire [DVM] : durée de vie fixée (en années) liée aux conditions d'implantation du luminaire, à la fixation de luminaire sur son support, à la tenue de la peinture de l'ensemble (hors dégradations liées à du vandalisme) avec la remise dans la situation initiale en cas de défaillance impactant la DVM





### Garanties des performances pour les appareils d'éclairage extérieur

Article C.C.T.P	DVA [h fct]	DVGM [h fct]	DVGA [h fct]	DVM [années]
3.7.1	90 000	41 000	32 800	20
3.7.2	90 000	41 000	32 800	20
3.7.3	90 000	41 000	32 800	20
3.7.4	90 000	41 000	32 800	20
3.7.5	90 000	41 000	32 800	20

Extrait du C.C.T.P avec les durées de vie garanties minimales contractualisées (4100 heures de fonctionnement par an).

D'autres types de garanties ont également été prévues pour les luminaires d'éclairage extérieur : continuité des  $T_{CP}$ , interopérabilité, valeurs moyennes d'éclairement, ...

Des pénalités (avec dérogation au C.C.A.G dans certains cas) ont également été prévues. Les durées de vie des luminaires sont de l'ordre de 30 ans permettant une rénovation du parc national de 3% par an.





#### Garanties des performances pour les dispositifs de télégestion

- **Durée de vie fonctionnelle garantie des communications [DVFGC]** : 10 ans calendaires de fonctionnement garanti au minimum pour l'ensemble des diverses communications (*sens ascendants ou descendants*) quelque soit le point lumineux, l'armoire de commande ou les ordinateurs existants,
- Durée de vie fonctionnelle garantie des dispositifs [DVFGD] : 5 ans calendaires de fonctionnement garanti pour l'ensemble des dispositifs repris au présent article. Dans le cadre de cette durée, l'entreprise prendra à sa charge l'ensemble des prestations rendues nécessaires afin de satisfaire aux modes de fonctionnement correspondants à la date de situation initiale.
- Durée de vie fonctionnelle garantie des dispositifs ESPP [DVFGD ESPP] : 5 ans calendaires de fonctionnement garanti pour l'ensemble des dispositifs repris au présent article. Dans le cadre de cette durée, l'entreprise prendra à sa charge l'ensemble des prestations rendues nécessaires afin de satisfaire aux modes de fonctionnement correspondants à la date de situation initiale.

Des pénalités (avec dérogation au C.C.A.G dans certains cas) ont également été prévues.





### Logiques de fonctionnement

Création de groupes pour sous forme de tables de vérité (ou matrices) permettant de relier 1 luminaire à plusieurs groupes afin d'optimiser le juste éclairage (dimensions temporelle et spatiale) : « éclairer juste ce qu'il faut quand il le faut ».

s ngage	(T)	Table de vérité 2 : Secteurs 1-2-3	
Hauts-de-France	UNION EUROPÉDINE		

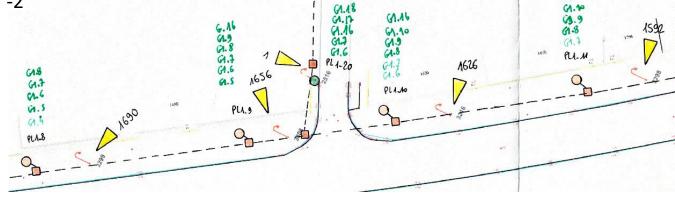
Armoire Référence		PL1.1	PL1.2	PL1.3	PL1.4	PL1.5	PL1.6	PL1.7	PL1.8	PL1.9	PL1.10	PL1.11	PL1.12	PL1.13	PL1.14	PL1.15	PL1.16	PL1.17	PL1.18	PL1.19	PL1.20	
		G1.1	G1-1	G1-1	G1-1																	
		G1.2		G1-2	G1-2	G1-2	G1-2	G1-2														
		G1.3			G1-3	G1-3	G1-3	G1-3	G1-3													
		G1.4				G1-4	G1-4	G1-4	G1-4	G1-4												$\longrightarrow$
		G1.5					G1-5	G1-5	G1-5	G1-5	G1-5											
		G1.6						G1-6	G1-6	G1-6	G1-6	G1-6									-	G1-6
		G1.7							G1-7	G1-7	G1-7	G1-7	G1-7								$\longrightarrow$	G1-7
		G1.8								G1-8	G1-8	G1-8	G1-8	G1-8								$\longrightarrow$
		G1.9									G1-9	G1-9	G1-9	G1-9	G1-9							

Fonctionnement en +2 / -2

Groupe de 5 PL

Cycles, piétons





#### **Essais nocturnes**

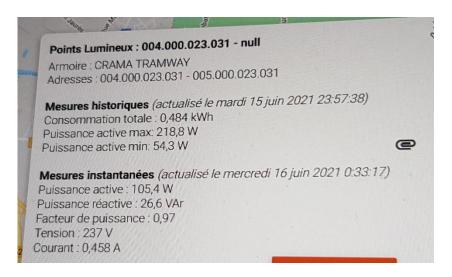
Mesures des éclairements ponctuels et des températures de couleur suivant les profils nocturnes



Pn à 2 700K



Mesure  $T_{CP}$  à 0.5  $P_n$ 



Mesures de certaines grandeurs physiques



## Approche énergétique Dépenses Ville en fonctionnement

					Energie / an
Ratio énergétique [€TTC/kWh/an]	0,145				
Existant					77 931,87 €
Nombre PL déposés	602			Soit par PL	129,45 €
Puissance existante [kW]	130,642				
Nombre sources déposées	687				
36W Fluo	16	0,576	kW		
64W LED	11	0,704	kW		
74W Led	18	1,332	kW		
100W SHP	118	11,8	kW		
140W CPO	17	2,38	kW		
150W SHP	240	36	kW		
250W SHP	193	48,25	kW		
400W SHP	74	29,6	kW		
Energie active existante [kWh]	537 461				
Ratio W / PL existant	217,01				



## Approche énergétique Dépense ville en fonctionnement

Projet					18 297,65 €
Nombre PL projeté	606			Soit par PL	30,19 €
Puissance nominale projetée [kW]	56,57				
Téceo 1 50W-2 200K 26W-2 700K	104				
Valeur moyenne pondérée Téceo 1 [W]	40	4,16	kW		
Téceo 2 121W-2 200K 97W-2 700K	442				
Valeur moyenne pondérée Téceo 2 [W]	111	49,062	kW		
Técéo 1 50W-2 200K	19	0,95	kW		
Projecteur 26W- 2 700K	4	0,104	kW		
Projecteur intensif 26W- 2 700K	37	0,962	kW		
Tilt 74W Led	18	1,332	kW		
Energie active projetée [kWh]  Puissance active pondérée projetée [kW]	126 191 30,67				
Ratio W / PL pondéré projeté	50,62				



## Approche énergétique

Gain ratio W / PL (projet/existant)	-76,68%
Gain annuel par point lumineux (projet/existant) € TTC	99,26 €
Gain relatif annuel sur facture (projet/existant)	-76,52%
Gain annuel sur facture (projet / existant) € TTC	59 634,22 €
Montant dépenses investissement (part Ville) € TTC	884 386,65 €
Temps de retour sur investissement [années] Energie seule	14,83

Sur part investissement Ville



#### Montant des travaux

Le montant des travaux avec cette solution est de 2,006 M€ TTC.

Si les travaux avait été réalisés avec des luminaires habituellement installés sur la Ville de Douai (3000K, 2 abaissements de puissance de -50% de  $P_n$  et de -70% de  $P_n$ ), le montant des travaux aurait été de **1.253 M€ TTC**.

La plus-value pour réaliser ces travaux est donc de +60.01% sur la base des dépenses en € TTC.



## Des actions complémentaires à mener...











# Merci de votre attention

